



LA VIOLENCE ENFANTE LA VIOLENCE

**Guide de
sensibilisation
à la violence
conjugale**

**343.6-058.833
(035)
Vio 1992**



FÉDÉRATION DE RESSOURCES
D'HÉBERGEMENT POUR
FEMMES VIOLENTÉES
ET EN DIFFICULTÉ DU QUÉBEC

La réalisation et la distribution du guide de sensibilisation ont été rendues possibles grâce à l'implication financière et à la collaboration des autorités et des organismes suivants:

GOVERNEMENT DU QUÉBEC

Le Premier ministre

Le ministre de la Santé et des Services sociaux

La ministre déléguée à la Condition féminine et ministre responsable de la Famille

La ministre des Affaires culturelles

Le ministre des Affaires internationales

Le ministre des Affaires municipales

La ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration

Le ministre des Communications

Le ministre de l'Éducation

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

Le ministre de la Justice

Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Le ministre de la Main-d'Oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle

Le ministre de la Sécurité publique

Le ministre du Tourisme

Le ministre du Travail

GOVERNEMENT DU CANADA

Santé et Bien-Être Social Canada, division de la prévention de la violence familiale

Secrétariat d'État du Canada, Programme de promotion de la femme

REGROUPEMENT DES CLSC DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

FÉDÉRATION DES CLSC DU QUÉBEC



*Un enfant entouré
d'amour apprend
à aimer et à partager.*

*Un enfant témoin de la
violence apprend à haïr
et à perpétuer le modèle.*

*Si la société cherche vraiment à
enrayer la violence, ne doit-elle pas
reconnaître un de ces points d'origine?*



Table des matières

PAGE 1 : AVANT-PROPOS
PAGE 3 : REMERCIEMENTS
PAGE 5 : PRÉAMBULE
Page 5 : Portée du guide
Page 5 : Objectifs

I GUIDE DE SENSIBILISATION

PAGE 7 : LA VIOLENCE CONJUGALE, C'EST QUOI AU JUSTE ?
Page 7 : L'ampleur du phénomène
Page 7 : Les milieux de violence
Page 7 : Les formes de violence
Page 8 : L'escalade et le cycle de la violence
Page 12 : Les conséquences de la violence conjugale
Page 13 : Les causes de la violence conjugale
Page 13 : L'importance de se sensibiliser à cette problématique
Page 14 : Les mythes et réalités

PAGE 21 : INTERVENTION JUDICIAIRE
Page 21 : Dénoncer ou taire la violence
Page 21 : Ressources disponibles
Page 22 : Processus judiciaire

PAGE 27 : SCÉNARIO DE PROTECTION
Page 27 : Soutien et aide à la femme : quelques conseils
Page 28 : Complément au scénario de protection



Table des matières

II GUIDE D'ANIMATION - MÉTHODES ET TECHNIQUES

PAGE 31 : PRÉSENTATION

**PAGE 33 : QUELQUES PRINCIPES CONCERNANT L'APPRENTISSAGE CHEZ
L'ADULTE**

PAGE 35 : LE PROCESSUS D'APPRENTISSAGE

PAGE 37: LE RÔLE DE L'ANIMATEUR/TRICE

PAGE 41 STRATÉGIES PARTICULIÈRES EN ANIMATION

PAGE 47 : DÉROULEMENT DE LA SESSION

PAGE 55 : AIDE-MÉMOIRE

PAGE 57 : ÉVALUATION DE LA SESSION

PAGE 59 : SÉLECTION BIBLIOGRAPHIQUE



Avant-propos

Depuis plusieurs années, les maisons d'hébergement interviennent auprès des femmes violentées et de leurs enfants en leur offrant des services d'hébergement, d'écoute, de relation d'aide, de soutien, d'information, de référence, d'accompagnement et de suivi. Elles leur assurent une sécurité et une confidentialité; leur permettent, par une aide immédiate et adaptée, de sortir de leur isolement, de clarifier leur situation et de prendre une décision appropriée.

Les maisons offrent des services de 24 heures, 7 jours par semaine, et disposent d'un personnel qualifié sur place. Elles collaborent également avec les différentes ressources du milieu, tant pour les références de cas que pour assurer à la femme violentée des services complémentaires que celles-ci peuvent offrir.

Les quelque quatre-vingts (80) maisons qui existent au Québec ne suffisent pas à répondre aux besoins des femmes violentées. Les statistiques laissent croire qu'une faible proportion seulement de ces femmes peut bénéficier des services offerts par ces maisons. Qu'arrive-t-il des autres femmes qui subissent le même sort?

La Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec (F.R.H.F.V.D.Q.) ne pouvait rester sourde-muette face aux nombreuses femmes violentées qui n'osent déclarer leur situation, qui ont peur, qui ne connaissent pas les ressources et qui vivent trop souvent encore entourées de préjugés qui les enfoncent davantage dans leur mutisme et leur souffrance.

La Fédération ne pouvait se taire devant l'ampleur du phénomène de la violence conjugale qui s'avère un problème social important et qui implique donc la responsabilité de tous les citoyens. Il n'appartient pas seulement aux maisons d'hébergement, aux centres de femmes, aux C.L.S.C. ou aux urgences d'hôpitaux d'être attentifs aux victimes de violence. Chacun de nous doit se SENTIR CONCERNÉ par ce phénomène et doit travailler au changement des mentalités. Nous devons aider les femmes et les enfants à quitter ou dénoncer la violence qu'ils subissent, et poser

des gestes pour enrayer ce fléau social. LA VIOLENCE ENFANTE LA VIOLENCE; quel héritage culturel et émotif sera laissé aux enfants qui vivent dans un climat de violence ou qui la subissent eux-mêmes? Nous avons tous la responsabilité d'être actifs face à ce grave problème.

Par la distribution de ce guide de sensibilisation, la Fédération veut:

- informer tout citoyen de l'ampleur du problème, des formes de violence, des causes de cette dernière et des conséquences de la violence conjugale;
- susciter une prise de conscience de la gravité de ce phénomène;
- inciter le citoyen à poser des actions pour contrer la violence et la dénoncer;
- inviter le citoyen à s'engager dans une démarche de sensibilisation, soit: s'informer sur le phénomène, en parler, apporter aide et appui aux victimes connues, organiser des séances pour former des animateurs qui deviendront à leur tour des éléments sensibilisateurs dans leur milieu respectif (milieu de travail, club social, associations, groupes, etc);
- faire de ce guide un OUTIL d'information, de sensibilisation et d'animation à la fois.

Ce guide traite de la problématique de la violence conjugale. Nous reconnaissons cependant que la violence touche autant les personnes âgées et les personnes handicapées. Certaines particularités concernant la réalité des femmes immigrantes auraient intérêt à être traitées de façon plus spécifique. À ce chapitre, on remarque que des services spécialisés se développent de plus en plus pour répondre davantage aux besoins de cette clientèle.



Remerciements

Nous remercions les différents ministères qui, par leur soutien financier, ont permis la réalisation et la distribution de notre guide de sensibilisation.

Nous voulons souligner l'apport exceptionnel de Madame Violette Trépanier, ministre déléguée à la Condition féminine et ministre responsable de la Famille, qui a incité les ministres à s'associer à cette démarche.

Nous aimerions également souligner l'importante contribution de la Chambre des notaires du Québec, engagée pour une deuxième année dans la réalisation de la partie médiatique de notre campagne de sensibilisation.

Mentionnons l'apport du Regroupement des CLSC du Montréal Métropolitain et de la Fédération des CLSC du Québec qui ont inspiré la partie «problématique de la violence conjugale» en nous permettant la reproduction des données de leur «Guide de dépistage de la violence conjugale».

D'autres collaborations importantes sont à signaler également, entre autres:

- Gilles E. Néron Communication marketing
- La Compagnie Pratt & Whitney Canada
- La direction de la revue «Coup de Pouce»
- Les Conseils régionaux de la santé et des Services sociaux du Québec
- M^e Pierre Rhéaume
- La direction des Communications du ministère de la Justice
- M^e Christine Viens
- Le Service correctionnel du Canada
- Le Conseil canadien de Développement social

À toutes ces personnes, organismes et aux nombreux autres collaborateurs qui ont contribué, par leurs renseignements ou leurs expériences, à enrichir le contenu et la forme de ces documents,

NOS REMERCIEMENTS LES PLUS SINCÈRES.

Les responsables du projet,

Patricia Rossi, présidente

Thérèse Dallaire Laplante, C.M., coordonnatrice

**FÉDÉRATION DE RESSOURCES D'HÉBERGEMENT
POUR FEMMES VIOLENTÉES ET EN DIFFICULTÉ DU QUÉBEC**

Janvier 1992



Préambule

PORTÉE DU GUIDE

Le guide de sensibilisation à la violence conjugale s'adresse à tout citoyen désireux de connaître la problématique de la violence conjugale et de s'engager dans une démarche de sensibilisation pour contrer la violence faite aux femmes.

Ce guide tente d'apporter une information claire et précise sur le phénomène de la violence conjugale en vue de faciliter la participation adéquate de toute personne qui désire agir dans son milieu de vie.

OBJECTIFS

Ce guide se veut un instrument d'information et de sensibilisation sur la violence conjugale. Il se veut aussi un outil d'animation.

La distribution de ce guide dans tous les secteurs de la vie sociale, du travail, du loisir, de l'éducation et de la santé contribuera à la multiplication d'agents sensibilisateurs à la violence conjugale dans tous les milieux. Chaque citoyen disposant de son propre réseau: famille, amis, collègues de travail, compagnons de jeux, etc., il devient clair que sa préoccupation de contrer la violence faite aux femmes et aux enfants aura un impact important sur ses proches. D'où la nécessité d'offrir une information adéquate et un outil d'animation répondant aux attentes des personnes désireuses d'agir.

Les connaissances acquises sur le phénomène de la violence conjugale aideront chaque citoyen à mieux en parler autour de lui, et à susciter chez les victimes un désir de dénoncer cette violence. Les mentalités et les attitudes commenceront à changer dans la société quand les citoyens se refuseront à accepter la violence sous toutes ses formes.

Cette section est inspirée du *Guide de dépistage de la violence conjugale* rédigé par le Regroupement des CLSC du Montréal métropolitain.

La partie judiciaire a été rédigée par M^e Pierre Rhéaume.



La violence conjugale, c'est quoi au juste?

L'AMPLEUR DU PHÉNOMÈNE

Au Canada, on estime qu'une femme sur huit est victime de violence conjugale et que 40% des victimes le sont pendant leur première grossesse. Au Québec, en 1985, on estimait à 300 000 le nombre de femmes vivant une situation de violence, quelle qu'en soit la forme. Plus de 8 000 signalements relatifs à la violence conjugale ont été recueillis par la police sur le territoire de la communauté urbaine de Montréal en 1988. S.O.S. Violence Conjugale a reçu, pour la seule période de janvier 1987 à mars 1989, 10 586 appels téléphoniques dont 50% provenaient de la région du Montréal métropolitain. C'est donc dire l'ampleur des besoins, tant pour les victimes et les enfants que pour les agresseurs.

LES MILIEUX DE VIOLENCE

Il est important de préciser que la violence conjugale se retrouve dans toutes les classes de la société, dans toutes les cultures et dans tous les groupes d'âge. Aucune donnée officielle ne permet, à cette étape-ci, de préciser l'incidence du milieu économique sur le moment de la demande d'aide ni sur le type de ressource utilisée.

LES FORMES DE VIOLENCE

Violence conjugale: la violence la plus silencieuse

Agir sur une autre personne ou la faire agir contre sa volonté en employant la force ou l'intimidation une ou plusieurs fois, et ce, pour la contrôler ou la dominer.

Violence verbale: la violence la plus oubliée

- Emploi d'un langage grossier et injuriant.
- Usage de railleries, de critiques ou de propos humiliants.
- Interdictions exagérées, insultes ou menaces.

Violence psychologique: la violence la plus méconnue

- Elle se situe principalement au niveau des attitudes et comportements et est souvent reliée à la violence conjugale.
- Elle a pour effet de dénigrer la personne dans sa valeur en tant qu'individu.
- Elle mène souvent à la cruauté mentale : bouderie, indifférence, silence, contrôle des vêtements et de la nourriture, exigence excessive par rapport aux tâches, contrôle de l'argent, penser ou décider pour l'autre.
- Elle se manifeste également sous forme de menace d'abandon, de déportation, d'enlever ou de tuer les enfants, de tuer les animaux, de briser des objets chers...

Agression sexuelle: la violence la plus redoutée et la plus cachée

Geste résultant d'un profond sentiment d'agressivité ou de contrôle, dans le but de satisfaire un besoin sexuel contre le gré de la partenaire.

Violence physique: la violence la plus connue

Sa présence indique souvent que toutes les autres formes de violence sont également présentes.

Emploi de gestes violents tels que : bousculer, frapper, pousser, secouer, blesser, tirer les cheveux, serrer les bras, etc.

L'ESCALADE ET LE CYCLE DE LA VIOLENCE

L'escalade et le cycle de la violence varient en temps et en intensité durant la vie d'un même couple et d'un couple à l'autre.

Il importe de comprendre les phases évolutives de la violence conjugale pour apporter le soutien approprié aux femmes concernées par ce problème. Nous comprendrons alors mieux les raisons de leur hésitation à déclarer la violence qu'elles subissent.

PREMIÈRE PHASE: ESCALADE DE LA TENSION

À ce stade, l'auteur des sévices attaque avec des insultes, des remarques méprisantes, des accusations. Il peut utiliser des techniques de contrôle ou d'interrogatoire. La victime des sévices essaie d'en calmer l'auteur ou d'anticiper ce qui va suivre.

Avec l'escalade de la tension, l'auteur des sévices devient plus oppressant, et la victime plus passive. La victime se blâme souvent d'être incapable de contrôler la situation; elle se sent démunie. La tension devient insupportable.

DEUXIÈME PHASE: CORRECTION EN RÈGLE

La tension qui croît à la première phase se traduit par une explosion de violence. L'incident est généralement provoqué par un événement extérieur ou un état intérieur de l'auteur des sévices, plutôt que par la conduite de la victime.

C'est pendant cette période que la victime court le plus grand risque d'être sexuellement violentée, blessée ou tuée.

TROISIÈME PHASE: LUNE DE MIEL

Après l'épisode de correction en règle, l'auteur des sévices est souvent contrit et affectueux. Il se peut qu'il demande pardon, qu'il promette que cela n'arrivera jamais plus, ou qu'il rapporte des présents extravagants.

Avec la détérioration de la relation, cette conduite affectueuse devient de plus en plus importante pour la victime. Cela l'aide à se convaincre que l'auteur des sévices «l'aime vraiment» ou «qu'il n'est pas vraiment lui-même» quand il est violent.

Si la victime reste, avant longtemps la conduite affectueuse est graduellement remplacée par des incidents agressifs mineurs. *Un nouveau cycle de violence commence...*

Les victimes des sévices finissent par «savoir» quand le prochain épisode de violence arrivera. Certaines conjointes victimes des sévices ont dit qu'elles provoquaient même parfois la violence pour «en finir».

Avec le temps, le cycle de violence change. Les périodes de lune de miel deviennent plus courtes ou non existantes. Elles peuvent être remplacées par un stade «d'indifférence». L'affection est morte; l'indifférence est le seul soulagement, après la tension et la violence.

La tension et la violence augmentent. Il est possible que l'auteur des sévices, qui avait d'abord retenu sa victime avec des promesses («J'irai voir un psychologue.»), la retienne maintenant par contrôle («Tu n'as pas d'argent.») et par des menaces («J'enlèverai les enfants», «Je te retrouverai et je te tuerai.»)

Chaque occurrence de violence augmente la probabilité d'une autre agression. Le degré de violence augmente - ainsi que le danger.

LE CYCLE DE LA VIOLENCE

LES TROIS PHASES DU CYCLE DE LA VIOLENCE, QUE CELLE-CI SOIT VERBALE, PHYSIQUE, PSYCHOLOGIQUE OU SEXUELLE, VARIENT EN TEMPS ET EN INTENSITÉ DURANT LA VIE D'UN MÊME COUPLE ET D'UN COUPLE À L'AUTRE.

ESCALADE DE LA TENSION

PLUSIEURS INCIDENTS, CONSIDÉRÉS COMME MINEURS PAR LA VICTIME, SE PRODUISENT. LA VICTIME CROIT QUE CELA EST PASSAGER ET QU'ELLE POURRA CONTRÔLER LA SITUATION.

EXPLOSION DE LA VIOLENCE

IL Y A PERTE TOTALE DE CONTRÔLE. C'EST UN ÉPISODE COURT (DE QUELQUES HEURES À 24 HEURES), TOUJOURS GRAVE.

PÉRIODE DE CALME ET DE RÉCONCILIATION

LE CONJOINT VEUT SE FAIRE PARDONNER ALORS QUE LA VICTIME GARDE ESPOIR ET VEUT OUBLIER. ELLE EST DE DURÉE VARIABLE ET PEUT MÊME ÊTRE ABSENTE CHEZ CERTAINS CONJOINTS.

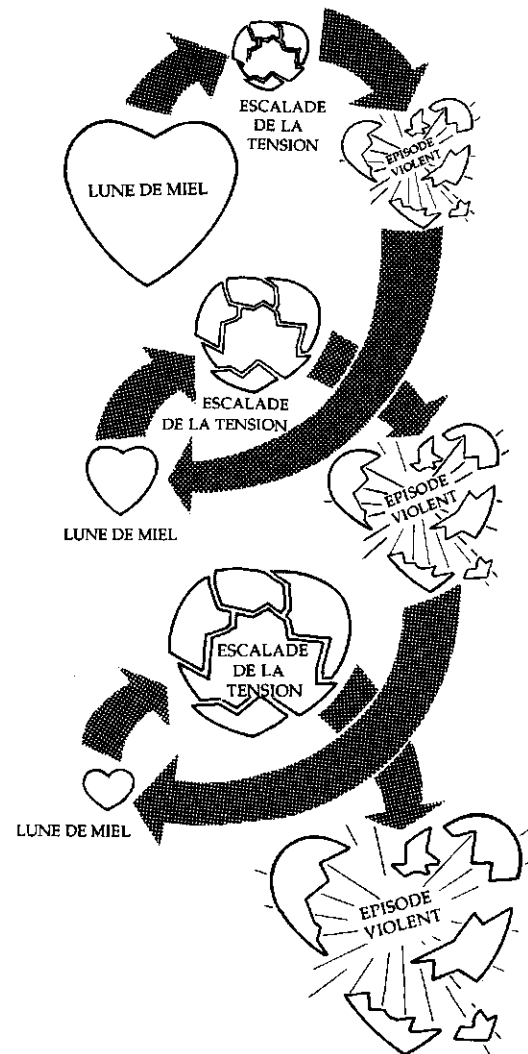
ET LE CYCLE RECOMMENCE AVEC DES PHASES DE PLUS EN PLUS RAPPROCHÉES ET DE PLUS EN PLUS GRAVES.

SOURCE:

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

"BRISER LE CYCLE DE LA VIOLENCE FAMILIALE"

1988



LES CONSÉQUENCES DE LA VIOLENCE CONJUGALE

Pour la femme

Les conséquences de la violence conjugale chez la femme sont douloureuses, tant sur le plan physique que psychologique. La violence peut conduire à des problèmes de santé physique allant des ecchymoses légères à de graves blessures ou de sévères fractures, voire même à la perte de la vie.

Au Canada, 40% des meurtres commis ont lieu entre conjoints, et la grande majorité des victimes sont des femmes. Situation pour le moins alarmante... Les répercussions sur la santé mentale sont importantes: l'isolement social, la dépression, la toxicomanie, l'alcoolisme, les tentatives de suicide sont toutes des conséquences découlant de la violence conjugale. Une étude menée auprès de 225 personnes qui avaient tenté de se suicider a révélé que 83% d'entre elles étaient des femmes violentées. Enfin, cette violence peut conduire la femme à déverser le poids de sa colère et de ses frustrations sur ses enfants.

Pour l'homme

Le prix à payer pour l'agresseur, c'est d'être prisonnier d'un mode d'expression de ses émotions qui:

- l'amène à se sentir de plus en plus méprisable et coupable;
- le place devant une incapacité grandissante de vivre une intimité gratifiante avec sa conjointe;
- l'entraîne dans une forme de comportement compulsif auquel il ne voit aucune alternative;
- le rend passible d'une arrestation et d'une condamnation;
- le confronte à une possibilité de perdre femme, enfants et reconnaissance sociale.

Pour l'enfant

Témoin de la violence conjugale, l'enfant risque de devenir perdant à tous les niveaux de son développement. À court et à moyen terme, l'enfant est doublement menacé: son équilibre émotif et sa santé physique sont mis en péril par les scènes de violence et par l'atmosphère tendue qui règne à la maison. Il en résulte des difficultés d'apprentissage, de sociabilisation, un comportement violent avec ses pairs et l'apparition de malaises psychosomatiques: asthme, gastrite, maux de ventre, eczéma, etc.

Il est également important de rappeler qu'un homme qui bat sa conjointe peut également battre son enfant, et qu'une femme battue par son conjoint peut fort bien transférer sa colère et ses frustrations sur son enfant. Selon le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, en 1985, on comptait au moins 110 000 enfants ayant vécu la violence dans leur foyer. Il pourrait donc y avoir corrélation entre enfants maltraités et violence conjugale. À long terme, pour survivre émotivement, ces enfants développeront un haut niveau de tolérance à la violence. Ils finiront par accepter ces comportements comme «moyens normaux d'expression» et les reproduiront dans leurs futures relations.

LES CAUSES DE LA VIOLENCE CONJUGALE

La violence conjugale est un problème social. Les conditions sociales, les stéréotypes sexuels et les rôles limitatifs auxquels les femmes sont confinées, tant au niveau de la famille qu'aux niveaux social et économique, expliquent la violence faite aux femmes depuis des siècles.

L'IMPORTANCE DE SE SENSIBILISER À CETTE PROBLÉMATIQUE

L'ampleur du phénomène de la violence conjugale nous permet de conclure qu'une sensibilisation doit être faite dans toutes les couches sociales, auprès de personnes de tout âge et dans tous les milieux de vie de la société. L'information sur la violence conjugale doit être transmise partout où il y a une population, si minime soit-elle. Une invitation à poser des gestes concrets pour contrer cette violence doit leur être transmise. Il ne faut jamais oublier que ce fléau social est la responsabilité de TOUS LES CITOYENS.

LES MYTHES ET RÉALITÉS

Malgré une meilleure connaissance du phénomène de la violence conjugale, les préjugés demeurent nombreux et persistants. Il appert qu'une réflexion sur les principaux mythes et préjugés véhiculés dans notre société est essentielle à la compréhension du phénomène de la violence conjugale.

MYTHES

«La violence conjugale n'arrive qu'aux pauvres et aux gens non instruits.»

«Ça s'peut pas qu'il soit un homme violent, il est avocat, médecin, juge, ministre, homme d'affaires, policier...»

«C'est impossible qu'une femme efficace au travail soit une femme violentée.»

«Les femmes violentées courent après, elles provoquent leur conjoint.»

«Les femmes sont folles, elles sont responsables de la violence.»

«Les femmes aiment cela, sinon elles ne resteraient pas.»

«Aider les femmes battues, ça ne sert à rien, elles y retourneront.»

«Moi, il ne me toucherait qu'une fois, je n'endurerais pas cela longtemps.»

RÉALITÉ

«La violence conjugale se retrouve dans toutes les classes de la société. La violence conjugale sous toutes ses formes peut faire partie d'une relation, quels que soient la profession, l'âge, la couleur, le niveau socio-économique des individus...

Il est reconnu que les femmes violentées passent par des périodes d'ambivalence durant lesquelles elles essaient de décider si elles doivent rester ou partir. Plusieurs facteurs expliquent cette ambivalence: le cycle de la violence avec ses alternances d'accalmie et de crise, l'attachement émotif de la femme à son conjoint, son sentiment de responsabilité du climat affectif familial, ses croyances religieuses, la faible estime d'elle-même, sa peur de l'appareil judiciaire et, enfin, son insécurité économique. Les peurs sont nombreuses: peur des réactions du conjoint, peur de perdre les enfants ou de les priver d'un père, peur de la solitude, peur du rejet de l'entourage et de sa famille, peur d'être blâmée, peur de mourir et peur de l'appareil judiciaire. Il faut donc accepter cette réalité, éviter de blâmer la victime et accepter son rythme de changement.»

MYTHES

«La violence conjugale est rare. Faut pas voir la violence conjugale partout. La violence psychologique, c'est pas de la vraie violence; la violence physique, oui. C'est pas de la violence, c'est juste une chicane de famille.»

«La violence est justifiée dans certains cas. Elle a été infidèle. Elle a couru après. Elle est tellement énervante que si j'étais à sa place, je suis pas sûre que je pourrais me retenir. De quoi se plaint-elle, il lui donne tout ce qu'elle veut, elle a tout pour être heureuse. Elle pourrait lui donner une chance. Bats ta femme une fois par semaine; si toi, tu ne sais pas pourquoi, elle, elle le sait. Elle l'a marié, c'est pour le meilleur et pour le pire.»

«C'est normal pour un homme de contrôler. Il n'est pas violent, c'est sa façon de parler et de s'exprimer. La violence, c'est héréditaire. Les hommes violents le sont dans toutes leurs relations. Heureusement, les jeunes filles d'aujourd'hui ne se laisseront pas faire. C'est difficile à croire qu'un compagnon de travail si doux et si gentil soit un homme violent avec sa conjointe.»

RÉALITÉ

«Une femme sur huit serait victime de violence de la part de son conjoint. S'il y a violence physique, il y a nécessairement violence psychologique. Celle-ci est beaucoup plus insidieuse que la première. Le système de valeurs traditionnelles de la société prédispose à la violence entre conjoints tout en la privatisant et en évitant de se responsabiliser vis-à-vis ce problème de société.

Toute relation comporte ses moments de tension et de conflits. Cependant, la violence est une façon inadéquate de résoudre ces situations. Personne ne mérite d'être violentée. La responsabilité de la réussite d'une relation est encore dévolue aux femmes. Parce qu'ils s'octroient le rôle de pourvoyeur du foyer, certains hommes s'allouent le droit de contrôler femme et enfants.

Certains hommes pensent que leur conjointe et leurs enfants sont sous leur garde ou leur tutorat et, de ce fait, doivent être contrôlés et lui doivent obéissance. Ils ne penseront pas nécessairement la même chose d'autres personnes avec qui ils sont en contact. En conséquence, ils ne seront pas nécessairement violents envers elles. La violence est un comportement appris et utilisé comme moyen de contrôle et de domination. La socialisation différente réservée aux garçons et aux filles vient renforcer ce mythe.»

MYTHES

«Pour les femmes immigrantes, la violence du conjoint fait partie de leur culture. La violence est pire chez les *importés*.»

«La violence chez les couples âgés n'existe pas. Il n'a plus la force de la battre. Ça fait 40 ans qu'elle endure, on ne peut plus rien y changer. De toute façon, ils sont trop vieux...»

«Les femmes qui se laissent battre ou insulter sont des malades mentales. C'est une folle! C'est une masochiste! La femme violentée est toujours déprimée. Il est violent, mais c'est pas de sa faute, il est alcoolique, drogué, malade mental...»

«Le viol conjugal, ça n'existe pas. Les femmes mariées qui disent que leur conjoint les a violées sont des femmes frigides.»

RÉALITÉ

«Les relations où il y a des comportements violents de la part du conjoint sont toujours inacceptables. La domination, le contrôle d'un individu sur un autre n'a pas sa raison d'être, quelle que soit la culture.»

«La violence entre personnes âgées existe et elle est réelle. Parce que la violence physique semble diminuer, disparaître ou changer de forme avec l'âge, il n'en demeure pas moins que les abus exercés ont des effets néfastes. La peur des sévices et la perte d'autonomie diminuent la capacité de réagir à la violence.»

«Il est absolument essentiel de reconnaître que la violence conjugale peut avoir des effets nocifs particulièrement sur la santé mentale. Cependant, il faut éviter à tout prix de placer la violence sous le vocable des problèmes psychiatriques.»

«Bien qu'on associe souvent l'alcool, la drogue et la dépression à la violence, l'un n'est pas la cause de l'autre, mais peut être un facteur précipitant.»

«Le viol consiste à astreindre la femme à des rapports sexuels dans un climat de peur ou sous la menace de violence physique que ce soit avec un conjoint ou autre.»



Intervention judiciaire

DÉNONCER OU TAIRE LA VIOLENCE

La femme peut choisir de dénoncer ou de taire la violence qu'elle vit; de porter plainte ou non à la police; d'amorcer ou non une démarche de séparation ou de divorce. Elle peut aussi faire le choix de continuer de vivre dans ce climat de violence parce qu'à ce moment précis de sa vie cette décision lui semble la meilleure, compte tenu des menaces de son conjoint, de ses peurs, du fait qu'il y a des enfants impliqués, qu'elle n'a pas ou peu d'argent et qu'elle ne connaît pas les ressources.

Quel que soit son choix, la femme mérite d'être respectée dans son orientation et d'être appuyée dans cette option. Elle n'est possiblement pas prête pour un changement. N'oublions pas que c'est son cheminement.

RESSOURCES DISPONIBLES

Les maisons d'hébergement sont des lieux privilégiés pour assurer la sécurité de la femme, la sortir de son isolement, lui accorder une aide immédiate et appropriée, la rendre apte à prendre une décision réfléchie, valoriser l'estime d'elle-même et lui permettre un cheminement face aux choix qu'elle aura à faire quant à une telle violence. D'autres ressources peuvent aussi l'aider. Mentionnons les C.L.S.C., les centres de femmes, S.O.S. Violence Conjugale, les CALACS (Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel), les CAVACS (Centres d'aide pour les victimes d'actes criminels), l'IVAC (Indemnisation des victimes d'actes criminels) et les autres associations appropriées actives dans le milieu. Notons également qu'il existe des ressources d'aide pour les conjoints violents.

PROCESSUS JUDICIAIRE

Porter plainte à la police

La femme qui désire se protéger et mettre ses enfants à l'abri n'aura d'autre alternative que de déposer une plainte à la police. Le conjoint violent, par cette démarche, pourra davantage réaliser que son geste violent est interdit, que c'est un geste criminel et qu'il est seul responsable de son geste. Il n'y a rien qui justifie la VIOLENCE, quelle qu'en soit la forme.

LA VIOLENCE S'AGGRAVE TOUJOURS.

LA VIOLENCE DOIT AVOIR UNE FIN.

Motifs d'arrestation

Les policiers peuvent immédiatement arrêter le conjoint violent, l'amener au poste et le garder en cellule jusqu'à sa comparution devant le tribunal, s'il s'agit de:

- lésions corporelles (blessures apparentes ou internes);
- actes répétitifs de voies de fait (avec rapport de police);
- situation hors contrôle;
- danger appréhendé pour elle et/ou ses enfants;
- conjoint qui a déjà été arrêté pour violence et ne respecte pas ses conditions de libération.

À la suite de son arrestation, le conjoint violent pourra communiquer avec un avocat de son choix pour connaître ses droits.

Il est important pour la conjointe de se réfugier avec les enfants dans un centre d'hébergement ou dans un autre lieu sûr à ce moment précis.

Comparution

À la suite de son arrestation, le conjoint devra comparaître devant la cour, normalement dans les 24 heures qui suivront ou le plus tôt possible, si l'arrestation a lieu une fin de semaine.

Lors de la comparution devant le tribunal, le procureur du conjoint peut demander la remise en liberté. Le procureur de la Couronne peut s'y objecter ou accepter et y inclure des conclusions très précises pour sa libération; conditions auxquelles le conjoint devra se soumettre jusqu'à la date de son procès.

Remise en liberté - Détention durant les procédures

À la suite de la comparution, le tribunal devra décider si le conjoint accusé de violence pourra reprendre sa liberté jusqu'à la tenue de son procès ou s'il sera gardé en détention préventive pendant la durée des procédures. Cette décision du juge sera prise en fonction de critères objectifs tels que: la gravité de l'acte commis, s'il y a récidive, si l'accusé a un domicile fixe, l'intérêt public, etc.

Toutefois, si le conjoint est remis en liberté, le tribunal imposera des conditions que l'accusé devra respecter jusqu'à la tenue de son procès, notamment:

- ne pas communiquer avec la victime par quelque moyen que ce soit (à l'exception des procédures judiciaires);
- ne pas se rendre au domicile familial ou au lieu de travail de sa conjointe;
- ne pas fréquenter les débits d'alcool;
- vivre hors du domicile conjugal;
- se présenter à intervalles réguliers au poste de police de sa localité;
- suggérer d'intégrer un groupe qui travaille auprès des hommes violents, etc.

Enquête préliminaire et procès

Cette étape permet au juge de décider s'il y a suffisamment de preuves pour maintenir les chefs d'accusation. Si la preuve est suffisante, il y aura procès, sinon le conjoint sera immédiatement libéré.

Toutefois, il est possible que le conjoint renonce à la tenue de son enquête préliminaire pour accélérer les procédures.

Il est à retenir que certaines infractions (ex.: voies de fait simples, sans lésion) n'impliquent pas d'enquête préliminaire. À la suite de la comparution du conjoint, la date du procès sera immédiatement fixée s'il plaide non coupable.

Du stade de la comparution jusqu'au procès, le conjoint, conseillé par son procureur aura deux choix: plaider coupable ou non coupable.

S'il plaide coupable, la victime n'aura pas à témoigner. Le juge, après avoir entendu les procureurs, et occasionnellement la victime, rendra sa sentence. Il se peut qu'il rende immédiatement une sentence ou qu'il reporte à quelques semaines sa décision, après l'examen d'un rapport présentenciel qui consiste à demander à un agent de probation d'évaluer le conjoint.

Les sentences les plus fréquentes en matière de violence conjugale sont:

- la sentence suspendue et une ordonnance de probation;
- une amende, une ordonnance de probation;
- la détention ou l'emprisonnement dans les cas les plus graves ou de récidive.

Si le conjoint plaide non coupable, il y aura procès et la conjointe victime devra venir témoigner à la cour sur ce qui s'est passé entre elle et son conjoint.

Lors du procès, le juge ou le jury devra analyser tous les éléments de la preuve soumis et décider hors de tout doute raisonnable si le conjoint a commis les actes criminels reprochés.

Le conjoint sera alors trouvé coupable d'un ou des chefs d'accusation portés contre lui ou sera innocenté.

Ordonnance de probation

L'ordonnance de probation signifie que le conjoint a certaines obligations comme: garder la paix, rencontrer un agent de probation régulièrement, ou aller consulter un professionnel ou autre thérapeute spécifique.

Rôle de la victime

Bien sûr, la victime est le principal témoin. Sans sa collaboration, la justice ne peut rien faire. Il est donc important qu'elle maintienne sa plainte devant le tribunal. Il est recommandé que la conjointe soit accompagnée, lors de ses présences à la cour, afin de lui apporter tout l'appui nécessaire.

Autres procédures

Parallèlement à la plainte portée par la femme auprès des forces policières contre son conjoint violent, il est souvent approprié d'intenter des procédures en matière matrimoniale. Ces dernières viseront à réclamer la garde du ou des enfants, une pension alimentaire pour le soutien de la famille, la possession des meubles ou encore, l'usage du domicile familial.

À la suite de l'autorisation du tribunal de demeurer au domicile familial, la conjointe peut se protéger en changeant les serrures de son domicile, en installant des barreaux protecteurs aux fenêtres du sous-sol, etc.

Advenant une réconciliation, la conjointe pourra toujours se désister des procédures civiles intentées à l'égard de son conjoint.

La victime pourra également intenter des procédures au civil pour obtenir un dédommagement financier pour blessures corporelles, perte de jouissance de la vie et perte de revenus.

Finalement, la conjointe victime de violence pourra s'adresser à la C.S.S.T. pour obtenir une indemnisation selon la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels (L.I.V.A.C.).

Protection de la victime

Porter une plainte, c'est utiliser un moyen pour se protéger. Il est important d'aller au bout de cette démarche afin de régler une situation qui est inacceptable. Le conjoint recommencera si la victime laisse tomber ou ne porte pas plainte.



Scénario de protection

Il est essentiel que la femme:

- prévoit des moyens de protection pour diminuer les risques;
- connaisse les ressources d'urgence qui peuvent l'aider;
- parle de la violence qu'elle vit avec au moins une personne ou un organisme pour recevoir des informations appropriées;
- prévoit un scénario de protection pour ses enfants si elle songe à quitter le foyer (école - amis - parents - voisins).

SOUTIEN ET AIDE À LA FEMME: quelques conseils

- **ACCEPTER** qu'elle parle de la violence qu'elle vit; la croire et non remettre en question ce qu'elle dit.
- **RESPECTER** et encourager les mécanismes de protection et les décisions qu'elle prend.
- **ANALYSER** avec elle le degré de danger qui existe pour elle et ses enfants, en se référant aux éléments suivants:
 - un fusil est gardé dans la maison;
 - son conjoint l'a déjà menacée avec une arme, un couteau, un bâton ou autre objet;
 - son conjoint a déjà défoncé un mur, lancé des objets, brisé des meubles; il est violent à et hors de la maison;
 - son conjoint prend de la drogue, abuse de l'alcool;
 - son conjoint a menacé de la tuer ou elle le croit capable de la tuer;
 - son conjoint est très jaloux;
 - son conjoint a menacé de se suicider ou en a déjà eu l'intention;
 - la situation est devenue intolérable; la femme a vraiment peur pour elle et ses enfants.

- **SUGGÉRER** à la femme des moyens pour améliorer sa sécurité et celle de ses enfants:
 - prendre en note les numéros de téléphone importants (placer ces numéros dans un endroit facile d'accès ou encore les apprendre par coeur, ce qui est mieux pour sa sécurité);
 - posséder les numéros des lignes téléphoniques 24 heures, entre autres, S.O.S. Violence Conjugale: 1 800 363-9010;
 - identifier les personnes de confiance qui peuvent l'aider en cas d'urgence;
 - convenir d'un code de communication avec une voisine, laquelle pourra communiquer avec la police;
 - informer et obtenir la collaboration des enfants sur les mesures à prendre lors d'actes violents: appeler la police, se réfugier chez un voisin, sortir de la maison pour téléphoner;
 - préparer un «SAC DE DÉPART» déposé chez une personne de confiance près de chez elle et qui contient les papiers importants, une somme d'argent pour payer le transport et un peu de linge, ceci en cas de départ d'urgence.

- **INFORMER** la femme des ressources existantes. Cela permet entre autres de briser son isolement et de diminuer le pouvoir de l'agresseur sur la victime:
 - lui donner une liste des ressources, maisons d'hébergement, S.O.S. Violence Conjugale, C.L.S.C., centres de femmes, urgences des hôpitaux et groupes d'entraide;
 - l'inviter à augmenter son cercle de personnes connues: participer à des groupes de femmes, visiter la famille, les amis, les voisins;
 - l'inviter à prendre contact avec une maison d'hébergement ou à la visiter.

COMPLÉMENT AU SCÉNARIO DE PROTECTION

Sac de départ

Cette trousse de départ d'urgence devrait contenir:

- cartes d'assurance sociale et d'assurance-maladie;
- carnets de banques, permis de conduire;
- médicaments pris sur une base régulière et prescriptions;
- jouets / jeux significatifs pour les enfants, livres d'école, quelques vêtements.

Documents importants à conserver en lieu sûr / ou à apporter avec elle:

- certificats de naissance (conjoint - conjointe - enfants);
- contrat de mariage, testament, contrat d'achat de maison;
- passeport et certificat d'immigration, s'il y a lieu;
- carnets de santé et d'immunisation;
- diplômes, droit de pratique, carte de compétence;
- preuves d'assurances en son nom et ceux des enfants;
- reçus, preuves des biens qu'elle a achetés, acquis par contrat, par donation ou par testament;
- double des clés de la maison et de la voiture.

N.B. : Prévenir la victime qu'il arrive souvent que ces documents disparaissent après son départ du foyer.



GUIDE D'ANIMATION - MÉTHODES ET TECHNIQUES

Le guide d'animation a été préparé par Diane Chayer, M. Ed. andragogue, en collaboration avec Sylvie Dubois, M. Ed. orthopédagogue.



Présentation

Ce document se veut un outil pour les personnes qui auront à animer des sessions de sensibilisation au phénomène de la violence conjugale auprès de diverses populations. Un tel sujet implique de considérer de façon particulière la façon dont les adultes réagissent en situation d'apprentissage, leurs réactions émotives, les techniques d'animation, les stratégies face à des attitudes particulières, la préparation nécessaire pour la personne qui animera des sessions. Cette section se veut un guide de référence pour les personnes qui auront à dispenser ces sessions.



1.0 Quelques principes concernant l'apprentissage chez l'adulte

L'application d'un certain nombre de principes tenant compte des caractéristiques d'apprentissage chez l'adulte peut favoriser grandement l'atteinte des objectifs d'une session de sensibilisation. Le rôle de la personne qui veut animer un groupe d'adultes est d'abord et avant tout de faciliter la communication et de faire en sorte que chaque participant/e puisse cheminer à son rythme et réaliser les apprentissages qui lui sont pertinents. Bien que la diffusion d'information ait sa place dans le processus, l'accent doit être mis sur le partage des expériences et des connaissances. La stratégie proposée favorise donc la prise en charge des apprentissages par le/la participant/e.

Voici donc huit (8) principes à respecter dans toute démarche auprès d'adultes visant la réalisation d'apprentissages.

1.1 L'adulte apprend ce qui répond à ses besoins, ce qui lui paraît pertinent:

Le programme doit donc tenir compte des bénéfices que le/la participant/e peut tirer de la session de sensibilisation.

1.2 L'adulte définit la réalité à partir de ses expériences, de son vécu et des connaissances qu'il possède déjà:

L'apprentissage, en ce sens, devient significatif lorsqu'il est le résultat d'une exploitation personnelle.

1.3 L'adulte a besoin de se sentir concerné dans la poursuite d'un objectif:

Il est donc important de s'assurer de la compréhension des objectifs pour chacune des étapes de la démarche.

1.4 L'adulte apprécie les stratégies d'apprentissage actives:

Il supporte très peu les longs exposés théoriques.

1.5 L'adulte cache bien les émotions qu'il ressent:

Il est important en ce sens, pour l'animateur/trice, d'être à l'écoute de ses participants/es compte tenu que le contenu peut susciter des émotions qui ne s'exprimeront que dans «le non-verbal».

1.6 L'adulte résiste au changement par insécurité et peur de l'inconnu:

Les sessions de sensibilisation entraînent souvent des changements dans la perception des participants/es. Il est important d'être à l'écoute de façon à pouvoir fournir le soutien nécessaire à l'intégration de nouvelles données.

1.7 L'adulte est convaincu qu'il n'a pas besoin d'être sensibilisé:

Votre conviction personnelle sera primordiale à ce niveau.

1.8 L'adulte a besoin d'être respecté et reconnu dans son cheminement:

Les façons d'interagir avec les participants/es sont souvent plus déterminantes que la connaissance exacte des contenus dans la réalisation des apprentissages.



2.0 Le processus d'apprentissage

Soulignons que la réalisation d'un apprentissage implique quatre (4) étapes:

- 1. L'ouverture:** L'adulte doit être motivé et ouvert à de nouvelles connaissances.
- 2. L'acquisition:** L'adulte doit comprendre les connaissances qui lui sont présentées.
- 3. La rétention:** L'adulte doit pouvoir se rappeler de ces connaissances.
- 4. Le transfert:** L'adulte doit être capable d'identifier l'usage de ces connaissances dans des situations concrètes de la vie.

Concrètement, nous pourrions dire que pour réaliser les apprentissages, le/la participant/e à une session de sensibilisation à la violence conjugale doit:

1. être disponible pour parler ou entendre parler de la problématique de la violence conjugale;
2. comprendre les explications qui lui sont livrées durant la session de sensibilisation;
3. être en mesure de se souvenir de l'ensemble du contenu une fois la session terminée;
4. pouvoir reconnaître les situations évoquées et mettre en application ce qu'il/elle a appris de façon concrète.

La personne qui anime une session de sensibilisation doit porter une attention particulière à ces quatre (4) points. Elle doit vérifier ces éléments auprès des participants/es et ce, tout au long du déroulement de la session, en fonction des différents thèmes traités.

Certaines caractéristiques des adultes en apprentissage impliquent la considération des données suivantes:

- a) chaque personne est différente et peut apporter quelque chose de pertinent à la démarche du groupe;
- b) les participants/es seront plus actifs/ves, si on leur permet de parler de leur vécu;
- c) l'écoute, l'empathie et la capacité à susciter la participation sont des outils déterminants chez l'animateur/trice.

C'est dans cette perspective, et afin de favoriser la participation, que le guide d'animation propose une série d'exercices qui permettront de lier la pratique à la théorie et qui sont:

- des discussions de groupe;
- des ateliers de travail en sous-groupes suivis de plénières;
- de brefs exposés théoriques.

Afin de respecter l'ensemble des principes d'apprentissage, nous suggérons d'organiser la session en consacrant le tiers du temps aux exposés théoriques réservant ainsi la plus grande part de la session aux exercices pratiques.



3.0 Le rôle de l'animateur/trice

La personne qui prend le mandat d'animer une session de sensibilisation accepte un certain nombre de responsabilités. Cette personne doit fournir appui et aide aux participants/es tout en étant partenaire dans la démarche. Les responsabilités sont de trois (3) ordres:

3.1 La gestion des contenus

La personne a la responsabilité d'organiser et de présenter le contenu pour qu'il soit accessible. Elle doit clarifier les objectifs, donner les explications nécessaires, faire des synthèses et livrer des références, au besoin.

3.2 Procédures et modalités

La personne a la responsabilité de voir au bon fonctionnement de la session, c'est-à-dire:

- à l'organisation et au respect de l'horaire;
- à la livraison du matériel nécessaire:
 - apporter les guides et documents audiovisuels requis;
 - vérifier les appareils (magnétoscope, moniteur, rétroprojecteur);
 - s'assurer d'avoir sous la main les articles suivants: crayons et papier pour les participants/es et l'animateur/trice, crayons-feutres gras, ruban adhésif, feuilles géantes ou tableau, pot à eau et verres;
 - prévoir des jus et du café en quantité suffisante.
- à l'organisation des locaux:
 - prévoir un local assez grand, bien aéré disposant d'un éclairage adéquat (obscurité nécessaire pour projections audiovisuelles);
 - disposer les chaises et les tables en cercle ou en fer à cheval en vue de maximiser la communication.

3.3 Atmosphère

La personne a la responsabilité de créer le climat. Elle doit être ouverte et souple, réceptive aux attitudes émotives et aux opinions des participants/es. Son rôle est de permettre la verbalisation, la détente et d'encourager les gens à s'exprimer par le biais du renforcement.

Il est important de retenir deux éléments-clés reliés au climat:

3.3.1 Le renforcement

Toute personne réagit au renforcement positif. Qui n'apprécie pas se faire dire que son opinion est intéressante ou que le point qu'il apporte est pertinent? Le fait de prendre le temps d'accueillir ce qui est dit avec du renforcement a pour effet de mettre les gens en confiance, favorisant ainsi leur participation. De plus, lorsqu'une personne avance un commentaire erroné ou émet un préjugé, il est primordial, dans un premier temps, de recevoir ce qui est exprimé. Puis, il est possible de dire «Je comprends comment tu vois cela» pour ensuite donner l'information juste, sans toutefois mettre l'emphase sur le fait qu'il y a eu erreur ou jugement dans les propos tenus précédemment.

Une personne qui pense et ressent quelque chose de particulier reviendra à la charge avec les mêmes commentaires ou les mêmes questions tant et aussi longtemps qu'elle n'aura pas eu le sentiment d'avoir été entendue.

Exemples de renforcement:

«Ce que tu dis est très intéressant.»

«Ce que tu soulèves est très pertinent.»

«Ton commentaire est bon, il va dans le sens de ce que nous allons aborder...!»

«Votre expérience est frappante ou impressionnante...»

N.B.: Ne jamais se gêner pour faire des commentaires positifs.

3.3.2 Le respect dans les échanges

Pour assurer le respect dans les échanges, il faut éviter d'insister sur un commentaire erroné ou encore, permettre aux participants/es des affrontements sans issue. Si un/e participant/e apporte un commentaire incompréhensible, ne lui faites pas remarquer qu'il/elle s'est mal exprimé/e. Faites comme si c'était vous qui aviez mal compris. Il est important de ne jamais mettre personne sur la sellette:

«Est-ce que tu comprends maintenant?» L'observation du non-verbal vous permettra de vérifier si les participants/es en sont au même point et s'ils/elles sont à l'aise dans ces échanges. Il est possible de rappeler souvent aux gens de ne pas se gêner pour poser des questions; cette attitude leur permettra de verbaliser davantage leurs besoins ou leur incompréhension.

Les sessions portant sur la violence conjugale nous conduisent souvent à observer chez les participants/es une attitude de déni de l'existence du phénomène comme tel. Il est primordial de porter une attention particulière à ces personnes qui sont souvent impliquées personnellement dans une situation de violence. La personne qui anime ne doit en aucun temps recevoir les remarques désobligeantes de façon personnelle. Très souvent il s'agit là d'une réaction normale à une première prise de conscience.



4.0 Stratégies particulières en animation

Le fonctionnement en groupe comporte des situations particulières liées à la façon très personnelle qu'a chaque individu de s'exprimer. Certains de ces comportements peuvent entraver le bon fonctionnement d'une session. Voici quelques suggestions pour gérer ces situations dans le respect, en évitant de froisser certaines susceptibilités et en maintenant un climat harmonieux.

4.1 La personne qui parle continuellement

Celle qui ne peut s'empêcher de commenter tout ce qui est dit. Elle est généralement bien informée et ressent le besoin de le montrer. Il y a aussi celle qui, bouleversée par le contenu, exprime continuellement ses émotions.

DANS LE PREMIER CAS, NE SOYEZ PAS MAL À L'AISE, VOUS POUVEZ LUI POSER DES QUESTIONS DIFFICILES AFIN DE LA RALENTIR. ARRÊTEZ-LA, RENFORCEZ UN POINT DE VUE INTÉRESSANT, REVENEZ IMMÉDIATEMENT AUX AUTRES PERSONNES PARTICIPANT À LA DISCUSSION. ÉVENTUELLEMENT, SES COLLÈGUES LUI FERONT PRENDRE CONSCIENCE DE SON COMPORTEMENT.

DANS LE CAS D'UNE PERSONNE VISIBLEMENT TROUBLÉE PAR SES ÉMOTIONS, LA TECHNIQUE DU REFLET» LA RASSURERA SUR LE FAIT QUE SES ÉMOTIONS SONT PRISES EN CONSIDÉRATION. «C'EST VRAI QUE C'EST INJUSTE», SI CELA N'EST PAS SUFFISANT ET QUE VOUS ANTICIPEZ QUE LA SITUATION PERSISTE OU AUGMENTE EN INTENSITÉ, PROFITEZ DE LA PAUSE-CAFÉ POUR MIEUX CONNAÎTRE SON BESOIN RÉEL ET ÉVENTUELLEMENT LUI INDIQUER LES RESSOURCES APPROPRIÉES.

4.2 La personne qui argumente continuellement:

Celle qui a une personnalité très compétitive. Elle peut également être préoccupée par des problèmes personnels ou professionnels.

TROUVEZ UN POINT POSITIF DANS SON ARGUMENTATION ET EXPRIMEZ UN RENFORCEMENT POSITIF EN LUI FAISANT PART DE VOTRE ACCORD. VOUS POURREZ PASSER À UN AUTRE POINT.

DANS LE CAS OÙ L' ARGUMENT N'EST PAS FONDÉ, UTILISEZ LE GROUPE POUR LUI PERMETTRE DE LE VÉRIFIER. SOYEZ À L'ÉCOUTE DE SON COMPORTEMENT ET TENTEZ DE RÉGLER LA SOURCE DE SON INSATISFACTION, SI POSSIBLE. FAITES APPEL À SA COLLABORATION ET UTILISEZ SA PARTICIPATION DE FAÇON CONSTRUCTIVE.

4.3 La personne qui intervient souvent, rapidement, et de façon pertinente:

Celle qui veut vraiment aider mais qui prend toute la place.

DONNEZ-LUI UN RÔLE CLAIR. UTILISEZ-LA POUR FAIRE LES SYNTHÈSES. REMERCIEZ-LA POUR SA PARTICIPATION.

4.4 La personne qui radote (oui... mais...):

Celle qui se répète continuellement parce qu'elle n'a pas eu le sentiment d'être comprise.

REMERCIEZ-LA DE SON INTERVENTION, FAITES RESSORTIR LES POINTS IMPORTANTS ET POURSUIVEZ SUR CE QUE VOUS AVEZ À DIRE. N'HÉSITEZ PAS À LUI DIRE QU'ELLE EST HORS D'ORDRE. EN DERNIER RECOURS FAITES APPEL À LA LIMITE DE TEMPS ALLOUÉ POUR LES INTERVENTIONS.

4.5 Le conflit de personnalité appréhendé:

Vous anticipez des frictions entre vous et les membres de votre groupe.

DÉGAGEZ LES POINTS D'ENTENTE. LAISSEZ DE CÔTÉ LES POINTS DE DÉSACCORD.

METTEZ L'ACCENT SUR L'OBJECTIF POURSUIVI (CE QUI EST IMPORTANT).

FAITES APPEL À LA COLLABORATION PLUTÔT QU'À LA COMPÉTITION.

4.6 La personne obstinée:

Celle qui a des préjugés, qui n'a pas d'écoute et qui résiste.

LORSQUE LA DISCUSSION A LIEU EN GROUPE, PRÉSENTEZ SON POINT DE VUE POUR AVOIR L'AVIS DES AUTRES PARTICIPANTS/ES.

DEMANDEZ-LUI DE CONSIDÉRER LE POINT DE VUE DES AUTRES ET TENTEZ D'IDENTIFIER CE QUI LA FAIT RÉAGIR. PARLEZ-LUI SEULE À SEULE.

4.7 La personne qui chicane:

Celle qui rouspète... ou celle qui critique à bon escient.

SI LA CRITIQUE PORTE SUR LES OBJECTIFS OU SUR LE CONTENU, DITES-LUI QU'IL FAUT FAIRE LE MAXIMUM EN TENANT COMPTE DE CEUX-CI. ASSUREZ-LA DE VOTRE INTÉRÊT À DISCUTER PLUS À FOND DU PROBLÈME, PLUS TARD.

SUSCITEZ DES RÉPONSES À SES CRITIQUES DE LA PART DES AUTRES PARTICIPANTS/ES.

SI L'ARGUMENTATION NÉGATIVE N'EST PAS FONDÉE, IL EST IMPORTANT DE COMPRENDRE LE MESSAGE SOUS-JACENT.

4.8 La personne qui parle avec son voisin:

Celle qui chuchote pendant vos explications ou pendant qu'un/e participant/e s'exprime.

NE L'EMBARRASSEZ SURTOUT PAS, POSEZ-LUI UNE QUESTION FACILE, REFORMULEZ CE QUI A ÉTÉ DIT ET DEMANDEZ-LUI SON POINT DE VUE.

TRUC INFALLIBLE: APPROCHEZ-VOUS D'ELLE TOUT EN CONTINUANT DE PARLER.

4.9 La personne incohérente:

Celle qui est timide, qui s'exprime difficilement, Elle a une idée mais n'arrive pas à la formuler. Elle a besoin d'aide.

NE DITES PAS «CE QUE TU VEUX DIRE, C'EST...» REFORMULEZ, NE MODIFIEZ PAS CE QU'ELLE DIT MAIS FAITES EN SORTE QUE CE SOIT COMPRÉHENSIBLE. RENCONTREZ-LA SEULE POUR VOIR COMMENT L'AIDER.

4.10 La personne qui est dans l'erreur:

À TRAITER AVEC DÉLICATESSE. DONNEZ UN COMMENTAIRE POSITIF: «C'EST UNE FAÇON INTÉRESSANTE DE VOIR LE PROBLÈME» ET POURSUIVEZ. DITES-LUI QUE VOUS COMPRENEZ SON POINT DE VUE MAIS CLARIFIEZ EN DÉCRIVANT LA SITUATION RÉELLE.

4.11 La personne qui retourne les questions:

Celle qui veut prendre votre place ou qui cherche du soutien.

FAITES COMME SI DE RIEN N'ÉTAIT. IGNOREZ QU'ELLE VOUS CHERCHE QUERELLE ET PRÉSENTEZ SON POINT DE VUE COMME UNE POSSIBILITÉ PARMIS D'AUTRES.

ALLEZ CHERCHER LE POINT DE VUE DU GROUPE. ASSUREZ-VOUS QU'ELLE A EXPRIMÉ SON OPINION AVANT D'EXPRIMER LA VÔTRE.

4.12 La personne qui est hors d'ordre:

Celle qui est hors contexte.

PRENEZ LE BLÂME ET RELANCEZ LE SUJET DISCUTÉ. «JE N'AI PEUT-ÊTRE PAS ÉTÉ ASSEZ CLAIR/E, JE RAPPELLE QUE NOUS DISCUTONS DE...»

4.13 La personne silencieuse:

Celle qui est ennuyée ou indifférente, qui se sent supérieure ou qui est timide, qui souffre d'insécurité.

OBSERVEZ-LA DE FAÇON À IDENTIFIER CE QUI LA MOTIVE. DANS LE CAS D'UNE PERSONNE TIMIDE OU QUI SOUFFRE D'INSÉCURITÉ, DEMANDEZ-LUI SON OPINION ET FAITES EN SORTE QU'ELLE AIT L'IMPRESSION DE NE RÉPONDRE QU'À VOUS (PHYSIQUEMENT PRÈS D'ELLE). FAITES DU RENFORCEMENT LORSQU'ELLE S'EXPRIME POUR LA PREMIÈRE FOIS.

SI VOUS PENSEZ QU'ELLE SE SENT SUPÉRIEURE, FAITES VOIR D'ABORD L'IMPORTANCE DU SUJET AVANT DE SOLLICITER SON OPINION.



5.0 Déroulement de la session

5.1 La préparation

Le bon déroulement de la session sera le résultat d'une préparation adéquate. Se préparer implique:

- a) clarifier les objectifs de la session et des modules: il s'agit d'en prendre connaissance, d'en vérifier la compréhension et de les formuler en vos propres mots;
- b) s'appropriier le contenu; il s'agit d'étudier les documents et de faire les vérifications qui s'imposent. En somme, il faut établir les liens entre les objectifs visés et le contenu;
- c) s'appropriier les méthodes de travail; il s'agit de bien connaître le canevas d'animation, de prévoir le matériel et l'équipement et, enfin, de prendre les mesures pour être à l'aise durant la session.

5.2 La réalisation des modules

Afin d'atteindre les objectifs de chacun des modules de la session de sensibilisation, il est essentiel de porter une attention particulière aux points suivants:

- a) le démarrage
 - 1• s'assurer de l'intérêt des participants/es:
 - communiquer les objectifs du module
 - souligner les points importants
 - 2• expliquer le fonctionnement du module:
 - présenter le déroulement
 - émettre des consignes claires

- 3• s'assurer de la compréhension des participants/es
 - vérifier la compréhension des participants/es
 - vérifier leur adhésion à la démarche proposée

b) la nécessité de guider l'apprentissage

- 1• la communication du message:
 - mettre l'accent sur les points importants
 - expliquer en détail le contenu du message
- 2• l'accompagnement des participants/es:
 - être à l'écoute de verbal et du non-verbal
 - utiliser souvent la reformulation
 - replacer les interventions dans leur contexte
- 3• le soutien aux participants/es:
 - encourager et valoriser les participants/es
 - renforcer les participants/es
 - formuler des critiques positives en proposant toujours des alternatives.

c) l'importance de la conclusion

- 1• le résumé:
 - faire les liens entre les opinions et les contenus
 - faire des synthèses
- 2• transfert de l'apprentissage:
 - amener les participants/es à tirer leurs conclusions
 - demander aux participants/es de faire des liens avec leur quotidien
 - amener les participants/es à identifier les champs d'application de ces nouvelles connaissances.

5.3 Mise en garde à l'animateur/trice

NE PAS PERDRE DE VUE QU'UNE FEMME SUR HUIT EST VICTIME DE VIOLENCE. IL PEUT Y AVOIR DANS VOTRE GROUPE DE PARTICIPANTS/ES UNE OU DES PERSONNES QUI VIVENT DES PROBLÈMES DE VIOLENCE ET QUI N'ONT JAMAIS PRIS CONSCIENCE DE LEUR SITUATION.

IL EST DONC IMPORTANT DE PRÉVOIR DANS CHAQUE GROUPE LA PRÉSENCE D'UNE PERSONNE QUI SERA EN MESURE DE VOUS SECONDER DANS L'ÉVENTUALITÉ D'UNE PANIQUE ÉMOTIVE.

5.4 L'accueil

L'accueil est un moment très stratégique de la session. C'est à ce moment que vous prenez contact pour la première fois avec les participants/es et il en va de même pour les participants/es entre eux/elles. Vous avez peu de temps devant vous, il est donc extrêmement important de faire bon contact dès le point de départ. Un mauvais lancement peut entraîner des situations difficiles qui mobiliseront inutilement des énergies que vous auriez pu utiliser autrement. Un bon accueil implique:

- une salle aménagée avant l'arrivée des participants/es;
- l'accueil personnalisé de chaque participant/e, en prévoyant un mode d'identification;
- une attention portée sur les participants/es qui arrivent et non pas sur votre propre nervosité;
- l'amorce d'une conversation avec le groupe;
- une attention particulière aux participants/es qui s'isolent dès leur arrivée;
- de prévoir un peu de temps dans l'horaire pour les cas de retard;
- l'observation des participants/es qui vous fournira des indices sur leur état d'esprit.

5.5 Proposition d'horaire

HORAIRE DE LA JOURNÉE

| | |
|---------------|--|
| 09:00 à 09:35 | Accueil et introduction à la session: <ul style="list-style-type: none">- contact et présentations;- objectifs de la session de sensibilisation;- mise en commun des attentes de chacun;- présentation du fonctionnement;- présentation du déroulement de la session. |
| 09:35 à 10:55 | Module 1: «La femme violentée» |
| 10:55 à 11:10 | Pause |
| 11:10 à 12:00 | Module 2: «La violence» |
| 12:00 à 13:30 | Dîner |
| 13:30 à 14:50 | Module 3: «L'intervention judiciaire» |
| 14:50 à 15:05 | Pause |
| 15:05 à 16:10 | Module 4: «Le scénario de protection» |
| 16:10 à 16:30 | L'évaluation de la journée |

5.6 Le canevas d'animation des modules

5.6.1 Module 1: «La femme violentée»

Objectif:

Identifier les divers mythes et préjugés visant la femme qui subit la violence conjugale.

De 09:35 à 10:55 (durée: 1 heure 20 min.)

- 15 min. Portrait de la femme violentée.
Travail en sous-groupe de 3 à 4 personnes (nommer un/e rapporteur/euse).
Dresser la liste des caractéristiques de la femme victime de violence conjugale.
- 15 min. Plénière.
Synthèse des ateliers au tableau.
Discussion sur les perceptions divergentes.
- 15 min. Mythes et réalités.
Exposé.
- 20 min. Présentation d'un document vidéo.
N.B.: Les documents vidéo peuvent susciter des réactions très émotives. Soyez attentif/ive.
- 15 min. Plénière.
Recueillir les impressions.
Faire les liens avec l'exposé.
Échanges, synthèse et conclusion.

N.B.: Il est important d'éviter les jugements de valeur à l'endroit des personnes qui manifestent des préjugés. Votre rôle est de désamorcer ces préjugés et non de les confronter.

5.6.2 Module 2: «La violence»

Objectif:

Cerner le phénomène de la violence conjugale dans ses causes, ses manifestations et ses conséquences.

De 11:10 à 12:00 (durée: 50 min.)

- 15 min. Formes et manifestations de la violence.
Travail en sous-groupe de 3 à 4 personnes (nommer un/e rapporteur/euse).
Identifier de quelles façons la violence s'exprime.
- 15 min. Plénière.
Identifier les quatre (4) formes de violence au tableau et répertorier les manifestations identifiées par les équipes.
- 20 min. Le cycle de la violence et les conséquences pour la femme, l'homme et l'enfant.
L'exposé sur le cycle de la violence. Identifier et compléter les éléments relevés dans chacun des groupes.

5.6.3. Module 3: «L'intervention judiciaire»

Objectif:

Se familiariser avec le processus judiciaire en matière de violence conjugale.

De 13:30 à 14:50 (durée: 1 heure 20 min.)

50 min. Le cadre légal de la violence conjugale et les mécanismes de recours.
Exposé théorique.

30 min. Questions et échanges.

5.6.4 Module 4: «Le scénario de protection»

Objectif:

Connaître les mesures à prendre afin d'améliorer la sécurité lors d'une situation de violence.

De 15:05 à 16:10 (durée: 1 heure 5 min.)

20 min. Les stratégies de protection.
Travail en sous-groupe de 3 à 4 personnes (nommer un/e rapporteur/euse).
Dresser la liste des recours à la portée des victimes et des moyens qu'elles peuvent se donner pour assurer leur sécurité.

10 min. Plénière.
Mise en commun, au tableau, de moyens identifiés en ateliers.

20 min. Le scénario de protection et son complément.
Exposé et partage sur les résultats de la plénière.

15 min. Synthèse de la journée et période de questions.



6.0 Aide-mémoire

Susciter l'intérêt par:

- l'utilisation du prénom des participants/es;
- le regard;
- l'utilisation d'une voix forte;
- la mobilité;
- l'emploi d'un vocabulaire accessible;
- l'accent mis sur les avantages que les participants/es peuvent tirer de la session.

Renforcement:

- donner de l'importance à leurs commentaires;
- utiliser leur expertise;
- accueillir positivement les propos et les émotions.

Parole:

- gérer en équilibrant la participation;
- aider à exprimer (au besoin);
- reformuler pour votre compréhension.

Visuellement:

- utiliser des mots-clés;
- faire ressortir les points importants seulement.

Temps:

- 1/3 théorie + 2/3 pratique;
- respecter l'horaire afin d'assurer le transfert des apprentissages par le biais d'une conclusion appropriée.



7.0 Évaluation de la session

L'évaluation est une activité essentielle dans une démarche de sensibilisation. Elle permet d'apprécier et de mesurer: l'efficacité de la session en fonction des objectifs poursuivis, les apprentissages réalisés ainsi que le niveau de satisfaction des participants/es. Il est à noter qu'il s'agit aussi du moment propice, pour les participants/es, de clarifier ou d'émettre des commentaires qui n'ont pu être verbalisés durant la session. Les résultats compilés constituent pour l'animateur/trice un outil de référence qui permet de perfectionner les sessions ultérieures.

L'évaluation mesure donc:

A. La satisfaction des participants/es

La préparation de la session:

- informations reçues avant la session;
- lieu de la session de sensibilisation;
- aménagement et matériel.

La session elle-même:

- précision des objectifs;
- participation du groupe;
- pertinence du matériel de soutien;
- approche utilisée.

B. Les apprentissages réalisés

- ce que les participants/es ont appris et la façon dont ils/elles comptent utiliser les apprentissages;
- quels sont les obstacles identifiés et de quelle façon ils/elles comptent les surmonter?

C. L'efficacité de la session

- les apprentissages réalisés;
- la pertinence sur le plan professionnel;
- les difficultés rencontrées;
- le besoin de suivi et de soutien.



Sélection bibliographique

DOCUMENTATION ÉCRITE

DOCUMENTS AUDIOVISUELS

La présente bibliographie ne prétend pas être exhaustive mais tente de regrouper des outils jugés essentiels et à la portée du plus grand nombre de personnes directement visées ou intéressées par la problématique des femmes violentées et de leurs enfants.

La première partie de ce document contient la liste des ouvrages écrits sur ce sujet. Afin de faciliter l'accès à ces derniers, nous avons joint la liste des diffuseurs de ces documents. Chacune des références a été identifiée par un numéro, lequel apparaît également à côté du nom de son diffuseur.

Dans la seconde partie, vous trouverez la liste de quelques documents audiovisuels. À ce chapitre, qu'il nous soit permis de vous recommander les vidéos «Après coup» et «No place to hide» pour les besoins d'animation. La liste des distributeurs et les conditions de location, de prêt ou d'achat y figurent également. Chacune des références comporte certains symboles et abréviations dont vous trouverez la signification ci-dessous.

| | |
|----------|--------------------------------|
| VC : | Vidéocassette |
| Coul. : | Couleur |
| Réal. : | Réalisateur(s)/réalisatrice(s) |
| Prod. : | Producteur(s)/productrice(s) |
| Distr. : | Distributeur(s) |



Documentation sur la violence conjugale

POLITIQUES GOUVERNEMENTALES (QUÉBEC)

- 1• Politique d'aide aux femmes violentées (Une), ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec. Le Ministère, édition révisée de 1987, 52 p.

Version anglaise: A policy respecting assistance for abused women.
- 2• Politique d'intervention auprès des conjoints violents et politique de financement, ministère de la Santé et des Services sociaux. Québec, Le Ministère, 1991.
- 3• Politique d'intervention en matière de violence conjugale, ministère de la Justice, ministère du Solliciteur général. Québec, min. de la Justice, min. du Solliciteur général, 1986, 36 p.

GUIDES

- 4• Guide de dépistage de la violence conjugale, Regroupement des CLSC du Montréal métropolitain et la Fédération des CLSC du Québec.

Cet outil de formation comprend:
 - 1 guide de dépistage à l'intention des intervenants
 - 1 guide d'animation à la formation des intervenants
 - 2 vidéos: Gardées sous silence 19 min. 50 sec.
C'est aussi ton affaire 13 min. 22 sec.
- 5• Guide d'intervention auprès des femmes violentées, Ginette Larouche. Montréal, Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec, 1985, 93 p.

- 6• Guide d'intervention auprès des victimes d'actes criminels, Association québécoise Plaidoyer-Victimes Inc. Montréal, L'Association, 1988, 123 p.
- 7• Guide d'intervention pour les cas d'agression à caractère sexuel, min. des Affaires sociales, min. de la Justice, Conseil du Statut de la femme, Corporation professionnelle des médecins du Québec. Québec, Le MAS, 1984, 27 p.
- 8• Intervenir auprès des femmes violentées : évaluation de l'efficacité d'un modèle féministe - rapports 1 et 2, Maryse Rinfret-Raynor et coll. Montréal, Université de Montréal, Faculté des Arts et Sciences, École de Service social, 1989.
- 9• Intervention sociojudiciaire en violence conjugale, Yves Morier, Catherine Bluteau, Guy Bruneau et coll. Montréal, Wilson et Lafleur Ltée, Centre éducatif et culturel Inc., 1991, 245 p.
- 10• Violence conjugale (La) : Intervention infirmière auprès des femmes : Écouter le langage des maux... Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Montréal, L'Ordre, 1987. 2 vol.

AUTRES SUGGESTIONS DE LECTURE

- 11• Agir contre la violence : une option féministe à l'intervention auprès des femmes battues, Ginette Larouche. Montréal, Éd. de la Pleine Lune, 1987, 549 p.
- 12• État de santé des femmes et des enfants victimes de violence conjugale, Lucie Chénard, Hélène Cadrin, Josette Loisele. Rimouski, DSC du CH régional de Rimouski, 1990, 76 p., annexes.
- 13• Portrait de la santé des femmes violentées et de leurs enfants, S. Kérouac, M.E. Taggart et coll. Montréal, Université de Montréal, 1986, 137 p., annexes.
- 14• Pour de vraies amours : prévenir la violence conjugale, Linda MacLeod. Ottawa, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, 1987, 191 p.

- 15• Violence conjugale : Madame, la justice peut aider, Catherine Bluteau, Marie-Claude Chalifour. Chambly, Auberge Camiclau, 1991, 33 p.
- 16• Violence en héritage ? Réflexion pastorale sur la violence conjugale, Assemblée des Évêques du Québec, Comité des Affaires sociales. Montréal, L'Assemblée, 1989, 60 p.
Version anglaise disponible

À CONSULTER

Documents du Centre national d'information sur la violence dans la famille

Santé et Bien-Être Social Canada
Division de la Prévention et de la violence familiale
Édifice Brooke Claxton, 7^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 1B5

(613) 957-2938



Liste des diffuseurs

ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES DU QUÉBEC
1225, boul. St-Joseph Est
Montréal (Québec)
H2J 1L7
274-4323 (N° 16)

AUBERGE CAMICLAU DE CHAMBLY
2248, rue Bourgogne
Chambly (Québec)
J3L 2A1
658-9780 (N° 15)

CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN DE
LA SITUATION DE LA FEMME
110, rue O'Connor
9^e étage
C.P. 1541, succ. B
Ottawa (Ontario)
K1P 5R5
(613) 992-4975 (N° 14)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE PLAIDOYER-
VICTIMES INC.
2570, rue Nicolet
App. 300
Montréal (Québec)
H1W 3L5
526-9037 (N° 6)

CENTRE NATIONAL D'INFORMATION
SUR LA VIOLENCE DANS LA FAMILLE
Santé et Bien-Être Social Canada
Édifice Brooke Claxton, 7^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 1B5
(613) 957-2938

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES
TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC
5757, avenue Decelles, bureau 335
Montréal (Québec)
H3S 2C3
731-3925 (N° 5)

DSC DU CH RÉGIONAL DE RIMOUSKI
150, avenue Rouleau
Rimouski (Québec)
G5L 5T1
(418) 724-8454 (N° 12)

LIBRAIRIE WILSON ET LAFLEUR
39, rue Notre-Dame Ouest
Montréal (Québec)
H2Y 1S5
288-7153 (N° 9)

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES
SOCIAUX
Direction des Communications
6161, rue St-Denis
Montréal (Québec)
H2S 2R5
873-2580 (N° 1, 2 et 7)
(418) 643-7167 (Québec)

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
BIBLIOTHÈQUE DES LETTRES ET SCIENCES
HUMAINES
Pavillon Samuel-Bronfman
3000, rue Jean-Brillant
Montréal (Québec)
343-7430 (N° 8 et 13)

N.B. Le document n° 11 peut être obtenu en librairie.

FÉDÉRATION DES CLSC DU QUÉBEC
550, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 2060
Montréal (Québec)
H3A 1B9
842-5141 (N° 4)

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Direction des Communications
1200, route de l'Église
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4M1
(418) 643-5140 (N° 3)

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU
QUÉBEC
Centre de Documentation
4200, boul. René-Lévesque Ouest
3^e étage
Westmount (Québec)
H3Z 1V4
935-2501 (N° 10)



Documents audiovisuels

APRÈS COUP

Vc Coul. VHS, 3/4 / 30 min. / 1982

Réal. : Robert Stuart
Prod. : CSSMM - Service de l'audiovisuel
Distr. : Centre de services sociaux du Montréal Métropolitain
Location : 30 \$/semaine, taxes en sus
Achat : 150 \$, taxes en sus

Causes de la violence - Dépistage des femmes violentées et bases d'intervention.

NO PLACE TO HIDE

VC Coul. VHS, 3/4 / 57 min. 55 sec. / 1985

Réal. : Lef Kottler
Prod. : CTV Television Network Ltd.
Distr. : CTV Television Network
Achat : 90 \$, taxes en sus

Vision globale de toute la problématique de la violence conjugale - Cycle de la violence - Témoignages - Options sociales et légales.

VIOLENCE CONJUGALE

VC Coul. VHS / 35 min. / 1986

Réal. : René Pelletier

Prod. : Institut de police du Québec

Distr. : Institut de police de Nicolet

Prêt : Centre de documentation (sans frais)

Copie : Faire parvenir votre demande et une cassette vierge par correspondance a/s M. Guy Fortin,
dir. des Services pédagogiques.

Cycle de la violence et profil du conjoint violent

SE DÉBATTRE

Série de trois (3) films

VC Coul. VHS, Beta, 3/4 / 82 min. 22 sec. / 1986

Version anglaise : «The Next Step»

Réal. : Tina Horne

Prod. : Gerry Rogers, Tina Horne, ONF, en collaboration avec le Programme fédéral des femmes

Distr. : Office National du Film

Location : 2 \$/jour, taxes en sus

Achat : 31,15 \$, taxes incluses

J'osais pas rien dire 27 min. 25 sec.

Si jamais tu pars 27 min. 5 sec.

Fallait que ça change 27 min. 52 sec.

Ressources et services d'aide disponibles pour les femmes violentées (zone rurale incluse)

Caractéristiques des hommes violents et ressources disponibles

Nécessité de concertation entre les intervenants

... ET POUR LE PIRE

VC Coul., VHS, Beta, 3/4 / 25 min. 47 sec. / 1980

Version anglaise : «Loved, Honoured and Bruised»

Réal. : Gail Singer
Prod. : Jerry Krepakevich
Distr. : Office National du Film

Location : 2 \$/jour, taxes en sus
Achat : 31,15 \$, taxes incluses

Cycle de la violence - Moyens concrets pour s'en sortir - Témoignages d'une femme violentée et de son conjoint.

S'EN SORTIR

VC Coul. VHS / 28 min. / 1988

Réal. : Jean-Philippe Duval, Stéphane Thibault
Prod. : Productions Maradja, Sûreté du Québec
Distr. : Sûreté du Québec

Copie distribuée gratuitement (téléphone ou télécopieur : M. Michel Couture)

Violence envers les personnes âgées - Importance du réseau de soutien
Prévention

LE PRINCE HÉRITIER

VC Coul. VHS, Beta, 3/4 / 37 min. / 1990

Version anglaise : «The Crown Prince»

Réal. : Aaron Kim Johnston
Prod. : ONF, Santé et Bien-Être Social Canada
Distr. : Office National du Film

Location : 2 \$/ jour, taxes en sus
Achat : 31,15 \$, taxes incluses

Impacts de la violence conjugale sur les enfants - Cycle de la violence.

L'AMOUR QUI TUE

VC Coul. VHS / 1 h 30 / 1991
Série «Avec un grand A»

Réal. : Pierre Gagnon
Prod. : André Monette
Distr. : Radio-Québec

Achat seulement : 175 \$, taxes en sus (réservé aux organismes sans but lucratif) demande adressée par correspondance.

Cycle de la violence - Profil du conjoint violent et de la femme violentée.

L'ENFANT DANS LE MUR

VC Coul. VHS, Beta / 58 min. 20 sec. / 1987

Version anglaise : «To a Safer Place»

Réal. : Beverly Shaffer

Prod. : Gerry Rogers, Kathleen Shannon, Barbara Jones, Ginny Stikeman, Rena Fraticelli

Distr. : Office National du Film

Location : 2 \$/jour, taxes en sus

Achat : 40,39 \$, taxes incluses

Une victime d'inceste se raconte et décrit les conditions de vie d'une enfance brisée par la souffrance, le silence et l'isolement.

JUSTE UNE ENFANT : UN VIDÉO SUR L'INCESTE

VC Coul. VHS, Beta, 3/4 / 55 min. / 1987

Document d'une heure accompagnant le vidéo. Guide et affiche disponibles.

Réal. : Robert Blais

Prod. : CSS du Montréal Métropolitain, Service des Communications

Distr. : Multimédia Distribution audiovisuelle Inc.
CSSMM

Location : 50 \$/semaine, taxes en sus

Achat : 150 \$ (location 1 mois)

Rôle des différents intervenants (travailleurs sociaux, policiers, avocats, etc.) dans les cas d'abus sexuels envers les enfants et d'inceste.

MON CORPS, C'EST MON CORPS

Série de trois (3) films sur 3 cassettes

Version anglaise : «Feeling yes, feeling no»

Réal. : Moira Simpson
Prod. : Jennifer Torrance
Distr. : Office National du Film

Location : 2 \$/jour, taxes en sus (par cassette)
Achat : 31,15 \$ (Le film pour adultes - Le film pour enfants)
40,39 \$ (Le programme familial), taxes incluses

Le film pour adultes 27 min. 17 sec.
Le film pour enfants 43 min. 30 sec.
Le programme familial 77 min. 58 sec.

Film pour adultes :

Nature et portée de l'abus sexuel de l'enfant. Marche à suivre en cas d'abus sexuel.

Film pour enfants :

L'enfant apprend qu'il a le droit de dire «non» et qu'il doit briser le silence en cas d'abus sexuel - Apprentissage de sa valeur personnelle.

Programme familial :

Méthodes et objectifs du programme - Prévention chez les enfants de 6 à 12 ans.

LES ENFANTS DIVORCENT-ILS ?

VC Coul. VHS / 36 min. / 1985

Réal. : Pierre H. Tremblay, Richard Martin
Prod. : Centre de communication en santé mentale
Distr. : CECOM

Location : 25 \$/semaine, taxes en sus
Achat : 95 \$, taxes en sus

Impacts du problème de la séparation et du divorce chez les enfants.

Document d'accompagnement disponible.

LE GRAND MONDE

VC Coul. VHS / 78 min. / 1988

Réal. : Marcel Simard
Prod. : Virage
Distr. : Société de distribution Cinéma Libre

Location : 100 \$/1 projection, taxes et transport en sus
Achat : 365 \$, taxes et transport en sus

Clientèle itinérante, sans-abri, psychiatrique.



Liste des distributeurs

CECOM

Hôpital Rivière-des-Prairies
7070, boul. Perras
Montréal (Québec)
H1E 1A4
328-3503

C.T.V. TELEVISION NETWORK

42 Charles Street
Toronto (Ontario)
M4Y 1T5
(416) 928-6000

MULTIMÉDIA DISTRIBUTION AUDIOVISUELLE INC.

5225, rue Berri
Bureau 200
Montréal (Québec)
H2J 2S4
273-4251

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (CSSMM)

Service des Communications
1001, boul. de Maisonneuve Est
5^e étage
Montréal (Québec)
H2L 4R5
527-7261 (poste 2002)

INSTITUT DE POLICE DE NICOLET

Département des Ressources humaines
350, rue d'Youville
C.P. 1120
Nicolet (Québec)
J0G 1E0
(819) 293-8631

OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA (ONF)

Complexe Guy Favreau - Tour Est, bureau 102
200, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
283-4823

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Service de la vente d'émissions TV
C.P. 6000, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3A8
597-7825

SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION CINÉMA LIBRE INC.

4067, rue St-Laurent
Bureau 403
Montréal (Québec)
H2W 1Y7
849-7888

RADIO-QUÉBEC

Service de la distribution
600, rue Fullum
4^e étage
Montréal (Québec)
H2K 3L6
521-2424

SÛRETÉ DU QUÉBEC

1701, rue Partenais
Montréal (Québec)
H2K 3S7
598-4141
598-4230 (télécopieur)

Dépot légal - 1er trimestre 1992

English version available on request.

Call the Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec at (514) 674-0373.



Chambre
des notaires
du Québec

Québec 



Gouvernement
du Canada

